JAUDO'INFO

1ème semestre 2020

Commune de la Jaudonnière

Sommaire

Editorial

Etat Civil - 1er semestre 2020 — Page 2

Mot du Maire — Page 3

Actualités Municipales

Le nouveau Conseil Municipal — Page 4

Vote du Maire et des Adjoints — Page 4-5

Yann Pelletier, nouveau maire — Page 5

Commissions communales — Page 6

Travaux réalisés en ce début d'année — Page 6

Budget 2020 — Page 7

Les réunions du Conseil Municipal — Page 8-10

L'après 15 mars 2020 — Page 10

Hommage aux combattants de 39-45 — Page 10

Vie Scolaire

Notre année 2019-2020 à l'école — Page 11

La Bibliothèque

Actualités à la bibliothèque — Page 11

Il était une fois...

La Jaudonnière au début du XXème siècle — Page 12-13

Vie Associative

Football - FCPRJ — Page 14

Jaudo-Fit — Page 14

Handball - CJVHB — Page 15

Rythm et Zum — Page 16

Gym Douce, Le foyer des jeunes & Le comité des fêtes. — Page 16

Savoir Vivre

Animaux en divagation — Page 17

Le tri sélectif — Page 17

Guide du Bon Voisinage — Page 18-19

Etat civil 1er semestre 2020.

Naissances

Pierre THAURIN né le 11 mars 2020
Toukane L'HENORET né le 22 avril 2020

Mariages

Mathieu BONNIN et Flora DI BELLO mariés le 7 mars 2020
Louis Marie CHABOT-MORISSEAU et Anne-Maëlle BOUILLAUD mariés le 20 juin 2020

Décès hors commune mais inhumation à La Jaudonnière

Madame Jeanne BERNIER Veuve CROMBEZ décédée le 16 janvier 2020

La mairie sera fermée du

Samedi 1er aout au samedi 22 août 2020.

Editorial

Mot du Maire.

Chers amis,

Avant de me présenter, je tenais à remercier Monsieur Frédéric Deschamps, mon prédécesseur. Il s'est investi de nombreuses années pour la commune, dans un premier temps en tant que conseiller puis comme adjoint et enfin, dans ses fonctions de maire sur ces deux derniers mandats. On se souviendra notamment de la construction de l'atelier technique, de l'aménagement du centre bourg, ou encore du regroupement scolaire. Je n'oublie pas non plus ses adjoints ainsi que les membres de l'ancien conseil municipal qui ont souhaité mettre un terme à leur mission. Ils ont œuvré tout au long de leur (s) mandat(s) pour la commune et nous les remercions sincèrement.

En cette période si particulière et inédite pour chacun d'entre nous, Frédéric a, de fait, été dans l'obligation de prolonger son mandat afin de répondre aux besoins de la commune, et je le remercie sincèrement. En effet, depuis le début de la crise sanitaire liée au COVID 19, il a œuvré à la mise en place de toutes les normes de sécurité imposées par le gouvernement. Grâce à son travail acharné et à sa réactivité, il a su répondre aux demandes qui lui ont été faites. Que ce soit sur la distribution de masques à destination de la population, ou bien à la mise en place, en collaboration avec l'équipe enseignante, de l'accueil des élèves dans le respect des règles sanitaires. Je tenais aussi à remercier l'ensemble du personnel communal qui a su faire preuve de professionnalisme et qui a pu, malgré les contraintes, s'adapter à toutes ces normes et apporter un service de qualité à tous les habitants de La Jaudonnière. Je tiens à remercier également les bénévoles qui ont donné de leur temps pour nous confectionner des masques.

Pour ma part, voici une rapide présentation pour ceux qui ne me connaissent pas. Yann Pelletier, 46 ans, je suis marié et j'ai trois enfants. Je suis actuellement infirmier à l'hôpital de Fontenay le Comte. Je ne suis pas Jaudouin de naissance, mais ça fait de nombreuses années que je connais La Jaudonnière et que je côtoie ses habitants par le biais de différentes associations ou sur un versant personnel. J'ai été élu en 2014 comme conseiller municipal. Fin 2019, Frédéric Deschamps a annoncé qu'il ne renouvellerait pas sa candidature au poste de Maire et qu'il souhaitait se retirer du Conseil Municipal. Après de longs mois de réflexion, j'ai décidé de proposer ma candidature et comme vous le savez, j'ai été élu par les membres du Conseil Municipal le 26 mai 2020.

Depuis la mise en place du nouveau Conseil, nous sommes à pied d'œuvre et nous avons déjà commencé à réfléchir à de nouveaux projets pour notre commune, tout en finalisant ceux qui étaient en cours. Cette crise sanitaire, qui a profondément changé nos habitudes de vie, ne doit pas nous empêcher de concrétiser nos projets et c'est pour cela que nous ferons tout notre possible pour continuer à améliorer la qualité de vie sur notre commune. Malheureusement, nous ne pouvons pas actuellement reprendre notre vie d'avant. Nous devons rester prudents face à cette épidémie, qui, même si elle semble maîtrisée, n'est pas encore derrière nous et reste encore un danger pour tous. C'est pour cela, que nous ne pourrons organiser ensemble la fête du 14 Juillet comme nous le faisons habituellement. Nous espérons toutefois que les activités et fêtes de la commune et de ses associations puissent avoir lieu à l'avenir et cela, dans le respect des règles sanitaires instaurées.

Le Conseil Municipal et moi-même sommes et serons à votre écoute tout au long de notre mandat, et nous aurons à cœur de répondre à vos demandes et attentes.

Je vous souhaite de passer un bel et agréable été.

Yann PELLETIER

Le maire et les adjoints tiendront des permanences, chacun leur tour, tous les samedis de 10 h à 12 h.

En raison des conditions sanitaires actuelles,

Les festivités du 14 Juillet sont annulées.

Le nouveau CONSEIL MUNICIPAL.

Après les élections municipales du 15 mars 2020, 15 nouveaux conseillers municipaux ont été élus. Le 26 mai 2020 a eu lieu l'installation des membres du conseil municipal .

De gauche à droite selon la photo ci-dessous:

- Chloé GABORIT
- Céline MAINGAUD
- Véronique NUNES GOUVEIA
- Stève BIBARD
- David DA SILVA
- Marie-Reine PUBERT
- Bernard FICHET
- Julien QUECHON
- Yann PELLETIER
- Thierry RIVASSEAU
- Sylvie WARNEZ
- François BAUBINEAU
- Nelly COFFINEAU
- Sylvain BOISSEAU
- Stéphane RENAUDIN (*absent de la photo*)

Vote du Maire et des Adjoints lors de la séance du 26 Mai 2020

ELECTION DU MAIRE

Monsieur Yann PELLETIER propose sa candidature au poste de maire.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages blancs : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

Monsieur Yann PELLETIER est élu au premier tour. Il a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
(dans l'ordre alphabétique)	*En chiffres*	*En toutes lettres*
PELLETIER Yann	12	douze
PUBERT Marie-Reine	1	un

FIXATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

Le Conseil Municipal, après avoir été informé que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal,

et après être passé au vote à bulletin secret, dont le résultat est le suivant :

- Pour quatre (4) adjoints : 2 voix,
- Pour trois (3) adjoints : 11 voix,
- Pour deux (2) adjoints : 2 voix,

Décide de fixer à trois le nombre d'adjoints au maire de la commune

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Monsieur Bernard FICHET et Madame Marie-Reine PUBERT proposent leur candidature au poste de premier adjoint.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
(dans l'ordre alphabétique)	*En chiffres*	*En toutes lettres*
FICHET Bernard	10	dix
PUBERT Marie-Reine	5	cinq

Monsieur Bernard FICHET a été élu au premier tour. Il a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Madame Marie-Reine PUBERT propose sa candidature au poste de deuxième adjoint.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
(dans l'ordre alphabétique)	*En chiffres*	*En toutes lettres*
BOISSEAU Sylvain	2	deux
PUBERT Marie-Reine	11	onze
QUECHON Julien	1	un

Madame PUBERT Marie-Reine a été élue au premier tour. Elle a été proclamée deuxième adjoint et immédiatement installée.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Messieurs Sylvain BOISSEAU et David DA SILVA proposent leur candidature au poste de troisième adjoint.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
(dans l'ordre alphabétique)	*En chiffres*	*En toutes lettres*
BOISSEAU Sylvain	10	dix
DA SILVA David	3	trois
RENAUDIN Stéphane	1	un

Monsieur Sylvain BOISSEAU a été élu au premier tour. Il a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

Yann Pelletier, nouveau maire de la Jaudonnière

Afin de respecter les mesures de distanciation, c'est dans la salle municipale qu'a eu lieu mardi soir à 20 heures, la séance d'installation. La nouvelle équipe municipale a été accueillie par le maire sortant Fréderic Deschamps qui, après plusieurs mandats d'engagement, avait désiré se retirer. Yann Pelletier, 45 ans, infirmier, conseiller sortant a été élu maire. Son 1er adjoint est Bernard Fichet, 68 ans, retraité, conseiller sortant, Marie-Reine Pubert, 64 ans, retraitée, conseiller sortant est la 2eme adjointe, Sylvain Boisseau, 26 ans, salarié agricole est élu 3e adjoint.

Composition des différentes commissions communales.	PELLETIER Yann - Maire	FICHET Bernard - 1er Adjoint	PUBERT Marie-Reine - 2ème Adjoint	BOISSEAU Sylvain - 3ème Adjoint	BAUBINEAU François	BIBARD Stève	COFFINEAU Nelly	DA SILVA David	GABORIT Chloé	MAINGAUD Céline	NUNES GOUVEIA Véronique	QUECHON Julien	RENAUDIN Stéphane	RIVASSEAU Thierry	WARNEZ Sylvie
Commission Finances	x	x	x		x		x					x			
Commission Voirie	x	x		x		x				x		x	x		
Commission Bâtiments	x	x		x	x	x	x	x					x	x	
Commission Urbanisme-Développement-Tourisme	x		x		x						x	x	x	x	
Commission Communication	x								x	x	x	x			
Commission Cimetière	x	x				x						x			x
Commission Affaires Scolaires	x			x				x	x						x
Commission Action Sociale (CCAS)	x	x	x				x			x	x				
Correspondant Défense					x										
Représentant de l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée			x												
Représentant au Syndicat Mixte E-Collectivités	x														

Travaux réalisés en ce début d'année.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT RUE DU CHATEAU ET RUE DE LA POSTE

La signalétique sur ces deux rues est maintenant terminée. Quant aux plantations, elles sont en cours d'achèvement, un retard a été pris, en lien avec la crise sanitaire. Il reste aussi rue de la Poste la mise en place du garde-corps de l'escalier descendant de la place face au cimetière.

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE GARDE-CORPS PLACE DE LA MAIRIE

Au mois de juin 2020, les anciens garde-corps se situant autour de la place de la Liberté ont été changés,

laissant place à de nouveaux, qui modernisent et embellissent notre place.
Le coût de l'opération s'élève à 19012,32€ TTC

TRAVAUX DE VOIRIE

Le programme de réfection de voirie prévu en 2019 n'a été réalisé qu'au printemps 2020 compte tenu des intempéries de l'hiver et ensuite de la crise sanitaire pour un montant total de 45.528,00 € TTC.
Il concerne les routes de La Reinière, de la Manjourie, de La Coltrie les chemins de Moulin Neuf et de l'Ormeau de la Billette.

Budget 2020.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES	
Chapitre 011 - charges à caractère gé-	141 500,00€		Chapitre 013 - atténuations de charges	14 000,00€
Chapitre 012 - charges de personnel	217 900,00€		Chapitre 042 - opérations d'ordre	0,00€
Chapitre 014 - atténuations de produits	200,00€		Chapitre 70 - vente de produits fabri-	6 290,00€
Chapitre 042 - opérations d'ordre	20 510,00€		Chapitre 73 - impôts et taxes	335 472,00€
Chapitre 65 - autres charges de gestion courante	43 960,00€		Chapitre 74 - dotations et participations	93 260,00€
Chapitre 66 - charges financières	14 000,00€		Chapitre 75 - autres produits de gestion courante	7 100,00€
Chapitre 67 - charges exceptionnelles	600,00€		Chapitre 77 - Produits exceptionnels	3 900,00€
Total des dépenses de l'exercice	**438 670,00€**		**Total des recettes de l'exercice**	**460 022,00€**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES	
Opérations financières	50 460,00€		Excédent d'investissement 2019	265 941,77€
Opération d'ordre	0,00€		FCTVA	29130,00€
Opération non individualisée	156 882,00€		Taxe d'aménagement	2 000,00€
Opération n°16 - Ecole	16 000,00€		Opération d'ordre	20 510,00€
Opération n°13 - Aménagement sécuri-té bourg	220 744,00€		Subventions aménag. sécurité bourg + avances	145 881,00€
Opération n°17 - Réhabilitation bâti-	42 000,00€		Pacte Régional pour la Ruralité	8 342,00€
Total des dépenses de l'exercice	**486 086,00€**		**Total des recettes de l'exercice**	**471 804,77€**
Réserve	160 000,00€		Virement de la section de fonctionne-	100 000,00€
Dépenses imprévues	25 718,77€		Affectation résultat de fonctionnement	100 000,00€
Total des dépenses d'investissement	**671 804,77€**		**Total des recettes d'investissement**	**671 804,77€**

TOTAL DES DEUX SECTIONS	**1 249 512,94 €**		**TOTAL DES DEUX SECTIONS**	**1 249 512,94 €**

Les réunions du Conseil Municipal.

SEANCE DU 26 JANVIER 2020

OPERATION « 1000 CAFES EN MILIEU RURAL » ET RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – PROPRIETE AUFFRET

Le Conseil Municipal est informé du dépôt de candidature de la commune dans le cadre de l'initiative du Groupe SOS dont le but est de créer ou de reprendre 1000 cafés dans 1000 communes de moins de 3500 habitants.

En parallèle, le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant la propriété de M. et Mme AUFFRET.

Après en avoir largement débattu, le Conseil Municipal, par 11 voix « pour » et une voix « contre », conscient que ce bien est idéalement localisé pour l'ouverture éventuelle d'un nouveau café, mais faute d'éléments suffisants (absence de visite du bien et d'estimation du coût des travaux de réhabilitation) et de projet concret, décide de renoncer au droit de préemption pour cet immeuble.

RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – PROPRIETES DE M. ET MME AUMONT ET DE M. ET MME DIJOUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : décide de renoncer au droit de préemption :

- concernant la propriété appartenant à Monsieur et Madame AUMONT Jean-Bernard, cadastrée section ZI n°110 sise Rue des Deffends - 85110 LA JAUDONNIERE, d'une superficie totale de 102 m².
- concernant la propriété appartenant à Monsieur et Madame DIJOUX Roland, cadastrée section ZI n°108 sise Rue des Deffends - 85110 LA JAUDONNIERE, d'une superficie totale de 107 m².

RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – PROPRIETE DE M. ET MME BRUSCHI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de renoncer au droit de préemption concernant la propriété appartenant à Monsieur et Madame BRUSCHI Franck, cadastrée section ZI n° 100 sise 2 Rue des Deffends - 85110 LA JAUDONNIERE, d'une superficie totale de 580 m².

SEANCE DU 26 FEVRIER 2020

CONVENTION POUR L'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT D'EQUIPEMENT DE TELERELEVE GAZ

Dans le cadre du projet « Compteurs Communicants Gaz », GrDF s'est engagé depuis 2009 dans la mise en œuvre du déploiement du télé-relevé pour les 11 millions de clients particuliers et professionnels de GrDF.

A ce titre, GrDF sollicite la commune de LA JAUDONNIERE afin de mettre à disposition un emplacement à savoir : un pylône de stade – Rue de La Gare, moyennant une redevance annuelle de 50 euros HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les conditions de mise à disposition au profit de GrDF d'un emplacement nécessaire à la mise en œuvre du projet « Compteurs Communicants Gaz »

CREATION DE POINTS ADRESSE ZONE ARTISANALE

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique dédiée aux entreprises, le Conseil Municipal décide de créer des points adresse pour les entreprises situées dans la zone artisanale – Route de Pareds, à savoir le n° 1 pour la Vendéenne des Plastiques et le n°2 pour l'entreprise BEZIAU.

REFECTION DE LA VOIRIE DU VILLAGE DE PIED SEC

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier de M. et Mme Gilles BONNIN demandant la prise en charge par la commune de la réfection du chemin privé de Pied Sec, qui a la particularité de desservir les habitations du village, et qui se détériore notamment sur les parties concernées par le passage des canalisations d'assainissement.

Afin de prendre en compte les dégradations liées au passage de la canalisation d'assainissement, le Conseil Municipal charge le prochain Conseil Municipal d'examiner les travaux nécessaires à la remise en état de cette voie. Il pourrait être envisagé le transfert de ce chemin dans la voirie communale mais à condition que tous les propriétaires soient vendeurs et acceptent de prendre en charge les frais notariés et ceux liés aux bornages.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2019

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2019 présentant :

- un excédent de fonctionnement de **217 686,87 Euros**

- un excédent d'investissement de clôture de **222 796,00 Euros**

AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter au budget 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- pour couvrir des dépenses d'investissement (compte 1068)**100 000,00 Euros.**
- le surplus en recettes de fonctionnement (compte 002) **117 686,87 Euros**

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2019 présentant :

- un déficit de clôture **141 125,77 Euros**

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2019 présentant :

- un excédent de fonctionnement de **19 524,42 Euros**
- un déficit d'investissement de clôture de **150 161,88 Euros**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019 (BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter au budget 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- pour couvrir des dépenses d'investissement (compte 1068) **19 524,42 Euros**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 ET VOTE DES TAUX DES TAXES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les Budgets Primitifs 2020 (principal et annexes lotissement et assainissement) qui s'équilibrent à :

- 577 708,87 Euros en Fonctionnement
- 671 804,77 Euros en Investissement (budget général)

- 141 126,77 Euros en Fonctionnement
- 282 251,54 Euros en Investissement (budget annexe lotissement)

- 55 658,00 Euros en section d'exploitation
- 149 762,71 Euros en Investissement (budget annexe assainissement)

VOTE DES TAUX DES TAXES

Le Conseil Municipal, est informé de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ce qui implique désormais l'absence de pouvoir du Conseil Municipal sur le taux de la taxe d'habitation, et sur le principe de compensation induit par le projet de loi de finances pour 2020

Il est donc décidé le maintien des taux d'imposition appliqués en 2019, et les taux pour 2020 sont fixés de la façon suivante :

- Taxe Foncière (Bâti) 15,90 %
- Taxe Foncière (Non Bâti) 47,48 %

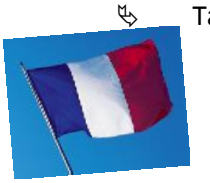

SEANCE DU 26 MAI 2020

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET VOTE DU MAIRE ET DES ADJOINTS.

Après que Monsieur Frédéric DESCHAMPS, maire sortant, ait procédé à l'installation des membres du Conseil Municipal élus le 15 mars 2020, Monsieur Bernard FICHET, doyen des conseillers municipaux, procède à l'élection du maire. *(voir article)*

SEANCE DU 3 JUIN 2020

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les indemnités ayant été revalorisées dans le cadre de la loi relative à l'Engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et le nombre d'adjoints étant porté à trois au lieu de deux précédemment, il est proposé de ne pas verser l'intégralité de l'indemnité pouvant être allouée au maire et au adjoints.

Le Conseil Municipal, après être passé au vote à bulletin secret et par 14 voix « pour », décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit :

- Maire : 33 % de l'indice brut 1027,
- 1er adjoint : 9,56 % de l'indice brut 1027,
- 2ème adjoint : 9,56 % de l'indice brut 1027,
- 3ème adjoint : 9,56 % de l'indice brut 1027

COMPOSITION DES COMMISSIONS (voir article)

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ

Notre commune étant desservie en gaz naturel, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès de la

commune des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Aussi, le Conseil Municipal approuve le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) par les ouvrages de distribution de gaz naturel due au titre de l'année 2020, soit 199 €.

JURY D'ASSISES

Le Conseil Municipal, à partir de la liste électorale de la commune, tire au sort les jurés devant composer la liste annuelle du jury criminel de la Cour d'Assises du département de la Vendée pour l'année 2021, soit Messieurs Daniel AMIAUD et Guy PHELIPPEAU.

L'après 15 mars 2020.

Au lendemain du 1er tour des élections municipales et à la veille de la mise en place du nouveau Conseil, l'annonce du confinement nous a tous interpellé et avons pris conscience que ces mesures étaient nécessaires. Mais la gravité de la situation est apparue au fur et à mesure des annonces, des chiffres et des consignes émanant de la Préfecture, mais aussi des médias.

Chaque jour de nouvelles annonces arrivaient en mairie, des mesures à prendre, des consignes strictes à faire respecter et des demandes très inquiétantes comme le recensement des places disponibles dans le cimetière.

Pendant de longues semaines, nous avons Nelly et moi, gérer ce flot de consignes et de mauvaises nouvelles sans pouvoir trop échanger et avoir l'avis des autres,

A cela, il faut ajouter le protocole sanitaire de l'Education Nationale à mettre en place pour l'accueil de nos élèves,

Je tiens à remercier le personnel communal qui s'est adapté à ces nouvelles contraintes, à nos enseignants et notre directeur Thomas qui ont œuvré pour trouver des solutions afin de respecter ces mesures. Celles-ci ont permis de rouvrir notre école, mais aussi d'accueillir les enfants de soignants. Un grand merci à tous.

Je retiens de ces moments difficiles la solidarité spontanée d'une dizaine de personnes qui se sont réunies pour fabriquer des masques, trouver du tissu, de l'élastique, les coudre, laver et repasser puis les distribuer dans nos boîtes aux lettres. Je les remercie très sincèrement pour leur dévouement car elles ont apporté du positif dans cette période stressante. Au total 320 masques ont été réalisés.

A signaler également le précieux soutien de la Communauté de Communes et du Département concernant la fourniture de masques, mais également le maintien du fonctionnement de certains services indispensables.

Ces 2 mois supplémentaires et imprévus resteront inoubliables pour moi, nous souhaitons tous tourner la page mais ne relâchons pas trop vite nos efforts car le danger persiste.

Pour conclure, je tiens à remercier l'ensemble des élus, ceux qui m'ont aidé et soutenu pendant ces douze années. Je souhaite à Yann et à son équipe beaucoup de réussite dans leurs projets, qu'ils mettent leurs compétences au service de notre belle commune et de son développement.

Je souhaite que nous retrouvions très vite la convivialité qui nous caractérise ainsi que le dynamisme de nos associations en veille actuellement, mais qui n'attendent qu'une chose c'est de pouvoir reprendre leurs activités. Bel été à toutes et à tous.

Frédéric DESCHAMPS

Hommage aux combattants de 39-45

Si, aujourd'hui nous pensons à tous ceux qui s'engagent pour combattre le virus, aussi, en ce jour du 8 mai, nous ne pouvons pas oublier ceux qui ont combattu pour la paix. C'est donc une délégation restreinte, composée d'élus et de représentants de l'UNC, qui s'est rendue au monument aux morts pour commémorer nos combattants de la guerre de 39-45. Après le dépôt de la gerbe par Monsieur le Maire, le président de la section UNC a procédé à l'appel des morts. La minute de silence et l'écoute de la lettre du Président de la République ont clôturé cette petite manifestation.

Vie Scolaire

Notre année 2019-2020 à l'école André Drapeau .

Depuis la rentrée 2019, l'école accueille près de 66 élèves répartis en trois classes : maternelle, CP-CE1-CE2, CM1-CM2. Cette année, le projet d'école mettait en avant le développement du langage scientifique, la construction d'un parcours éducatif autour de la santé et l'enrichissement du parcours d'éducation artistique et culturel. Ainsi, diverses actions se sont déroulées entre septembre et mars 2020 : petit déjeuner en classe, expériences scientifiques, jardinage, les Enfantaisies, Grand R, Ecole et Cinéma, intervention de Madame Roy-Contancin dans le cadre d'un projet musical... Également, Monsieur Sireau (peintre en bâtiment) et la classe de CM ont construit un projet autour du métier de peintre. Chaque groupe d'élèves devait réaliser une production artistique représentant cette profession. Les productions choisies figureront sur les véhicules de l'entreprise. La deuxième phase du projet n'a pu se poursuivre à cause du contexte sanitaire. L'entreprise de Monsieur Sireau et les élèves de CM

réaliseront des jeux de cour marqués au sol ultérieurement. (Petits chevaux, cibles…)

Cette année si particulière et difficile entrevoit une prochaine rentrée plus radieuse, dynamique et riche en projets.

Bibliothèque

Actualités à la bibliothèque.

Depuis le 15 juin, les lecteurs peuvent à nouveau emprunter des livres à la bibliothèque. Des aménagements pour respecter les barrières d'hygiène ont été mis en place :

- Installation d'une vitre de protection plexiglas à l'accueil.
- Gel hydro alcoolique à disposition.
- Port du masque obligatoire pour toute personne à partir de 11 ans.

Au printemps une boîte à livres baptisée « LIVRES SERVICE » par Frédéric, a été installée sous le porche. Vous pouvez y déposer les livres dont vous n'avez plus besoin et en emprunter librement. Celle-ci sera de nouveau en fonction dès que les mesures sanitaires seront levées.

Nous n'oublions pas les enfants, si les œufs de Pâques n'ont pu avoir lieu, nous renouvellerons notre soirée Halloween le 31 octobre si nous en avons l'autorisation.

Petit changement au sein des bénévoles : Françoise Huchin, responsable de la bibliothèque depuis de nombreuses années ainsi que Guylaine, ont souhaité se retirer. Qu'elles soient remerciées pour toutes ces années au service des lecteurs !

Andrée et Véronique sont venues rejoindre Geneviève, Jackie, Magali, Chloé, Sylvie et Nelly.

Toute l'équipe est heureuse de vous accueillir à la bibliothèque tous **les lundis de 18 heures à 19 heures et les samedis de 11 heures à 12 heures**, celle-ci est **gratuite et ouverte à tous.**

Pendant la période estivale, **la bibliothèque sera fermée du 1er au 15 août inclus.**

La Jaudonnière dans la première partie du XXème siècle.

Notre article continue de relater l'histoire de notre commune, à travers de nombreuses anecdotes qui ont défrayées les chroniques entre 1900 et 1934.Nous les avons retrouvé en parcourant les parutions de presse du journal « La Vendée ».

Attention au bolide:

En Octobre 1900, Un bicycliste inconnu, allant à une vitesse vertigineuse, a heurté violemment M. Maillet, du village de Lochetrie, et l'a renversé pendant que lui-même était projeté dans le fossé de la route. Maillet porte au front et à la main de nombreuses contusions qui l'empêchent momentanément de travailler.

Belle Chasse:

Lundi 1er décembre 1902, une battue de sangliers a eu lieu dans les bois de la Jaudonnière, appartenant à M. Blampain de Saint-Mars. Un ragot de 160 livres a été tué après un quart d'heure de chasse. Presqu'en même temps, un vieux sanglier de 235 livres, qui se dérobait au bruit, était abattu par MM. G. Chevallereau et Charles Roullet. Le lendemain, 2 décembre, les équipages réunis du vicomte de Chabot et de M. G. Chevallereau découplaient au bois de l'Aubépin sur un troisième animal. Après une jolie chasse, ce sanglier, qui pesait 182 livres, a été servi au couteau par le vicomte Raoul de Chabot.

Au voleur de poules:

Dans la nuit du 16 au 17 Janvier 1903, des malfaiteurs se sont introduits, au moyen de fausses clefs, dans les poulaillers de Mme veuve Guinaudeau, propriétaire au bourg de la Jaudonnière, et ont volé dix poules, un coq et trois oies, estimés 30 francs. Les auteurs de ce méfait sont activement recherchés.

Le 23 novembre, des voleurs se sont introduits dans la propriété de M. Jean Chauveau, cultivateur à la Jaudonnière, et se sont emparés de 18 poules, 2 coqs et une oie, le tout estimé 45 francs environ.

Dans la nuit du 27 au 28 février 1904, il a été volé au préjudice de M. Alléaume Guillorit, journalier au bourg de la Jaudonnière, une oie et six poules qui se trouvaient dans un petit bâtiment en planches dont la porte n'a aucun moyen de fermeture. Les soupçons de la victime se portent sur des vanniers ambulants, dont la voiture a stationné à la Jaudonnière dans la nuit du vol. Mais dès le lendemain matin ces nomades ayant déguerpi, ils n'ont pu être arrêtés.

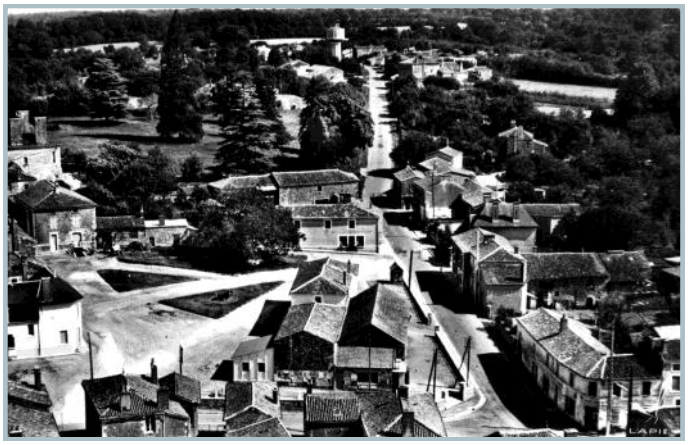

Les Grandes Manœuvres:

Le 10 septembre 1908, commence la première journée des manœuvres de la 42e brigade sous la direction de M. le colonel Joppé. Un escadron et une batterie se portent dans la direction de la Jaudonnière par le carrefour du loup pour se rendre vers Pareds.

Le lundi 31 août, vers 5 heures, les grandes manœuvres continuent, quittant Thouarsais-Bouildroux, le temps toujours favorable : pas trop chaud, bien que le soleil nous baigne de ses plus vifs rayons. Après avoir repassé la Caillère, et traversé la Jaudonnière, pour assister à une manœuvre identique à celle d'hier, mais dirigée par les colonels du 93e et du 137e. Elle a eu lieu à quelques centaines de mètres et au-delà de la gare de la Jaudonnière-Pareds. Il est 11 heures lorsque l'infanterie et l'artillerie brûlent leurs dernières cartouches.

Gare à la chute:

A Saint-Laurent-de-la-Salle, en se rendant à bicyclette à Saint-Martin-Lars-en-Sainte-Hermine, où il devait retrouver des collègues, M. Telier, instituteur à Saint-Laurent-de-la-Salle, récemment nommé à la Jaudonnière, a fait une chute de bicyclette assez grave. Il a eu une oreille décollée, deux côtes brisées et plusieurs blessures à la tête. Il a été reconduit à son domicile par M. Martin, de la Caillère.

Le conte du Fadet:

Le 24 janvier 1909, paraissait un article racontant un conte de Fée, dans lequel le bon curé de la Jaudonnière fait son intervention.

« L'histoire du fadet blotti au fond de l'eau et subitement amoureux de la belle fileuse ; ses veillées passées avec elle pendant six semaines et sans mot dire depuis l'heure du coucher du mari, jusqu'au moment où il s'échappait par le trou de la serrure quand l'horloge sonnait minuit; — l'abondance qui régnait dans la maison : pain se multipliant sur la table, coffre se remplissant d'écus, enfant au berceau, croissant à vue d'œil ; l'intervention du curé de la Jaudonnière mettant fin à cet enchantement, en qualité de désensorceleur émérite ; le fadet brûlé au vif sur le trépied chauffé à blanc par le mari jaloux ; et comme conséquence lamentable, la fresaie criant sur les toits la mort de l'enfant et la famine avec tout son cortège de misères, sont autant de choses que tout le monde sait et qu'on raconte en hiver aux fileuses qui seraient tentées de dormir avant le premier chant du coq. » *(Louis Brochet, La Vendée à travers les âges, 1.1, p. 67.)*

Cambriolage et donation:

Le 24 décembre 1910, vers huit heures du soir, les époux Blancher s'en allèrent passer la veillée chez leur fils, dans le bourg de la Jaudonnière. A leur retour, ils s'aperçurent qu'un carreau d'une fenêtre avait été brisé et qu'une somme de 100 francs, placée dans un tiroir, avait été dérobée. M. Blancher retrouva dans une chaise une paire de pinces de foyer qui ne lui appartenait pas et que le voleur avait oublié.

Feu à la grange en série:

M. Louis Bély, cultivateur au village de la Boucherie, se trouvait chez lui dimanche soir, vers 8 heures, lorsqu'il aperçut une lueur qui semblait jaillir de son aire. Il sortit et constata que le feu avait pris dans une meule de foin. Le personnel de la ferme et les voisins, venus aux appels de M. Bely, combattirent activement l'incendie. Mais celui-ci s'était communiqué à une meule de paille et à un tas de 1,200 fagots, et il fallut se borner à préserver les maisons voisines. Trente poules, une herse et un rouleau devinrent en outre la proie des flammes. M. Bély estime les dégâts à 2500 francs. Il ignore les causes du sinistre.

Le dimanche 8 octobre 1911, vers six heures du soir, M. Armand Brosset, cultivateur à La Godet, commune de la Jaudonnière, revenait de Bazoges-en-Pareds avec sa femme, lorsqu'il aperçut de loin une lueur dans la cour de sa ferme. Il accourut et vit une meule de paille en feu. Les pompiers de la Caillère, prévenus, arrivèrent à temps pour préserver un gros tas de fagots, mais une meule de foin, contiguë à celle de paille, a été également la proie des flammes. M. Brosset estime la perte subie à 2400 francs, et attribue cet incendie à la malveillance. Il était assuré. La gendarmerie a ouvert une enquête. C'est le troisième incendie dans la commune depuis le 17 septembre, tous attribués à a malveillance. D'autre part, il paraît que le maire de la Jaudonnière aurait reçu une lettre lui disant que l'incendie de dimanche ne serait pas le dernier.

Accidents divers:

En juillet 1916, M. Eugène Auguin, du village de Pareds, commune de la Jaudonnière, en faisant une barge de foin sur le bord d'une ancienne carrière, est tombé d'une hauteur de dix mètres et s'est cassé la jambe gauche. Le docteur Pâris a prescrit un repos de 42 jours.

Une retraite de tout danger:

Le 25 juillet 1926, M. Daniau, chef cantonnier en retraite, était occupé à décharger du foin, lorsqu'une planche non cloutée au fond de la charrette ayant basculée, M. Daniau tomba si malencontreusement sur un pieux en bois, placés à l'arrière qu'il se perfora le poumon droit.

Attention à la tête:

En mars 1934, le jeune Henri Marolleau, à Pareds, revenait de chercher des choux, lorsqu'en arrivant au passage à niveau au hameau de la monerie, au moment où les bœufs allaient s'engager sur la voie, arrivait le train venant de Fontenay-le-Comte : le bœuf de droite eut la tête broyée et fut tué sur le coup, celui de gauche n'eut que les cornes arrachées.

Julien Quéchon

Football - FCPRJ.

La saison du FCPRJ s'est terminée trop tôt comme tous les clubs ou associations pour la raison que vous connaissez tous.

A l'arrêt des championnats, notre équipe fanion avait toujours l'espoir de tenir son objectif qui était de monter en D2. Elle était également toujours en lice pour jouer un quart de finale du Critérium de Vendée. Déception et sentiment d'inachevé pour les joueurs, dirigeants et supporters !

L'équipe B a fait un bon parcours en coupe, elle aussi, et commençait bien la seconde partie de saison.

L'équipe C et l'équipe Loisirs continuaient, elles, à prendre plaisir sur le terrain avec toujours autant d'ambiance et de convivialité.

L'équipe féminine, après sa troisième saison, a bien évolué et a trouvé ses marques au sein de la vie du club. L'équipe continue son aventure la saison prochaine avec un nouvel encadrement. Le club recherche toujours de nouvelles joueuses (à partir de 17 ans) pour étoffer son effectif. N'hésitez à venir essayer lors de nos entraînements. Contact : Laura Ducept - 06.43.66.91.98

Nos jeunes sont toujours aussi nombreux tous les samedis et dimanches matin, que ce soit au niveau du club de U6 à U9 ou du Groupement Jeunes de U10 à U18.

Félicitations à Aubry Charrier, qui a obtenu sa formation d'arbitrage en Janvier dernier.

Félicitations également à Baptiste Soulard, arbitre au club depuis 2005, qui accède à la Fédérale Futsal 1.

Merci aux dirigeant(e)s, bénévoles et parents pour leur investissement.

Merci à nos nombreux supporters présents le week-end et nos sponsors de nous suivre.

Merci à la commune qui nous permet de pratiquer notre sport.

JOUEUSES, JOUEURS, DIRIGEANT(E)S, ARBITRES,
BENEVOLES DE 6 À 66 ANS…
N'HÉSITEZ PLUS, VENEZ NOUS REJOINDRE !

Le Bureau

Contact : fcprjfoot@gmail.com

Facebook : FCPRJ Football Club de St Philbert La Réorthe La Jaudonnière

Site du club : fcprj-philbert.footeo.com

Jaudo-fit

C'est une saison très particulière qui s'achève, marquée par une crise sanitaire sans précédent, face à laquelle Jaudofit a, toutefois, su s'adapter en proposant des cours en live (pendant le confinement), puis en extérieur avec des groupes restreints depuis la levée du confinement.

Un **grand merci** à Christelle Boisseleau, notre professeur, qui a fait preuve d'un investissement et d'une motivation sans faille !

Cette année, nous avons accueilli 34 licenciés sur 3 créneaux de cours :

- Fit : le mercredi à 20h30 et le vendredi à 18h30
- Postural : le vendredi à 19h30

La saison prochaine reprendra le mercredi 10 septembre 2020 à 20h30 à la salle des sports de la Jaudonnière avec une nouveauté : un cours de pound une fois par mois le mercredi soir.

Vous pouvez vous inscrire à un ou plusieurs cours, tout comme vous avez la possibilité de faire un essai. Il est également possible de régler sa cotisation en 3 fois.

Alors n'hésitez plus, si vous recherchez un moment alliant sport et convivialité, venez nous rejoindre !

En attendant, bel été à tous !

Pour tout renseignement, contactez Nathalie au : 06.81.63.71.10

Handball - CJVHB.

Bonjour à tous,

Un nouvel horizon pour le handball de la Jaudonnière !

Tout d'abord, bien évidemment, cette fin de saison a été impactée par l'épidémie du Covid 19. Malheureusement, les entraînements et les compétitions se sont arrêtés prématurément. Compte tenu des restrictions, la tenue des réunions de bureau, conseils d'administrations et nos assemblées générales ont été revisités : des visioconférences, des Assemblées générales dématérialisées se sont mises place afin de ne pas perturber notre projet de fusion avec le club de Chantonnay. En effet, notre collaboration avec le club de Chantonnay évolue et une page se tourne pour "les Comètes". Nous aimerions dire encore un GRAND MERCI à tous ceux qui ont fait vivre et conduit notre club à ce qu'il est aujourd'hui ! Un grand club de cœur où la convivialité, le respect et l'humanité sont les atouts majeurs. Nous n'abandonnons pas ces valeurs ni notre club. Nous unissons nos forces entre deux clubs dont l'entente est bénéfique pour tous.

Comme vous le savez peut-être, le conseil d'administration a élu le 9 juin 2020 lors de l'assemblée de constitution, un nouveau bureau qui se préside en co-présidence avec un membre de Chantonnay et de la Jaudonnière. C'est ainsi que l'union des deux clubs a donné naissance au **CJVHB** (Chantonnay Jaudonnière Vendée Handball). Dans ce cadre, nous allons pouvoir pérenniser le handball dans le territoire et proposer des équipes de toutes les catégories de 7 à 77 ans ! Puis, pouvoir offrir à la majorité des équipes, deux séances d'entraînements par semaine. Nous continuerons à alterner entre les salles de Chantonnay et de la Jaudonnière.

D'autre part, suite à l'annulation de notre soirée Fouées qui aurait dû avoir lieu en avril dernier, nous aurons l'occasion de nous retrouver pour un moment festif le mardi 10 novembre à la Jaudonnière. Par ailleurs, les évènements sportifs et nos portes ouvertes se grefferont à vos agendas, dès que nous serons en mesure de vous communiquer les dates.

Dates des événements sportifs et festifs :

Septembre 2020 : Journée présentation du CJVHB + Portes Ouvertes pour les enfants (date à définir)

Le mardi 10 novembre : Soirée Fouées à la salle des fêtes de la Jaudonnière

Le samedi 19 décembre : Concours de palet à Chantonnay

Nous espérons revoir chacun d'entre vous aussi motivés afin de valoriser le bénévolat, le partage et bien-sûr le HANDBALL. Veuillez noter que cette année, la licence dirigeante est offerte, ce qui vous permettra de vous impliquer aisément dans la vie du club. Pour les joueurs, n'oubliez pas d'aller rendre visite à votre médecin. Nous allons devoir vous demander un certificat médical récent pour la reprise du sport. Merci à tous de votre investissement et votre soutien.

Les membres du bureau.

SUIVEZ-NOUS SUR facebook

Des questions : N'hésitez pas à venir vous renseigner par mail sur cette adresse : cjvhb2021@gmail.com

Dates de permanence pour les licences :

Vendredi 31 juillet : Salle des fêtes de la Jaudonnière – 18h30 à 20h00

Samedi 1er août : Hall d'Hyper U à Chantonnay

Rythm et Zum.

ZUMBA & SENTAO avec CHRISTELLE, Coach Diplômée.

Lâchez votre semaine à la porte de la salle !!! Venez vous défouler, voyager sur des musiques entraînantes et même donner de la voix si le cœur vous en dit !

Vous avez 2 séances gratuites et sans engagement pour entrer dans le rythme et profiter de votre performance pendant le cours mais aussi en dehors : se (re)mettre au sport change beaucoup de choses. Nous avons des témoignages.

Les enchaînements progressifs et adaptables, minutieusement préparés et répétés par Christelle sont accessibles à toutes les bonnes volontés (5,6,7,8...Ta,Ta,Ta...Ta,Ta,Ta!!!).

50 adhérentes nous rejoignent chaque semaine pour les 3 séances proposées avec le sourire que, nous, membres du bureau, tâchons de leur rendre en effectuant quelques petites animations au fil des saisons

Pour plus de renseignement:

https://www.facebook.com/rythmetzum

Karelle VINCENT - 06.84.14.11.88. - karelle.aurelien@orange.fr

Christelle Boisseleau - Coach sportif
Propose aussi ponctuellement des cours de KUDUROFIT et POSTURAL BALL

3 CRÉNEAUX / SEMAINE
PEU IMPORTE LE NOMBRE DE COURS AUQUEL VOUS PARTICIPEZ PAR SEMAINE
FORFAIT A L'ANNEE :

121 SEANCES *du 02/09/20*	***Mercredi***	***Samedi***
Sentao	1. 18h30-19h30 (Salle des Fêtes de La Jaudonnière)	
Zumba	2. 19h30-20h30 (Salle des Fêtes de La Jaudonnière)	3. 11h15-12h15 (complexe sportif de La Jaudonnière)

NOUVELLE ADHÉSION : 130.00€
RENOUVELLEMENT (Adhérente déjà membre saison 2019-2020) : 125.00€

Gym Douce.

Les cours reprendront en septembre (date à préciser).
Inscriptions et renseignements au 02.51.34.33.90.

Le foyer des jeunes.

Après une année de transition suite au changement de président ainsi que de l'intégralité du bureau, le foyer des jeunes entame cette année de grands travaux dans son local. Une remise à neuf bien méritée. L'investissement qui est le nôtre dans les différents événements communaux sera renouvelé cette année. Il en va de même pour différentes actions en préparation visant à récolter des fonds. Bien que tous ensemble et dans la bonne humeur le travail soit toujours agréable, l'objectif final est évidemment des sorties et activités diverses : Kayak, Karting, Paintball, Laser game ou bien d'autres encore seront donc en plein centre de notre attention dans la saison à venir. Alors à partir de 14 ans, filles comme garçons, seul ou avec un groupe d'amis, si tu souhaites t'amuser et passer de bons moments au foyer des jeunes, n'hésites pas à nous rejoindre.

Le comité des fêtes.

La cinquième édition de la rando gourmande prévue le 06 juin a tourné cour, nous vous donnons donc - rendez vous le 05 juin 2021 pour la prochaine. Malgré le faible nombre de participants, notre concours de palets du 22 février a été assez concluant, peut-être remettrons nous ça en février 2021.

Animaux en divagation.

Définition de la divagation Art. L211-23 du code rural :

« Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. »

Tout chien divagant sur la voie publique sera emmené par la fourrière sur la demande de M. le Maire. Les propriétaires s'exposent donc à des frais !

***

« Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié, trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci ; ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui. »

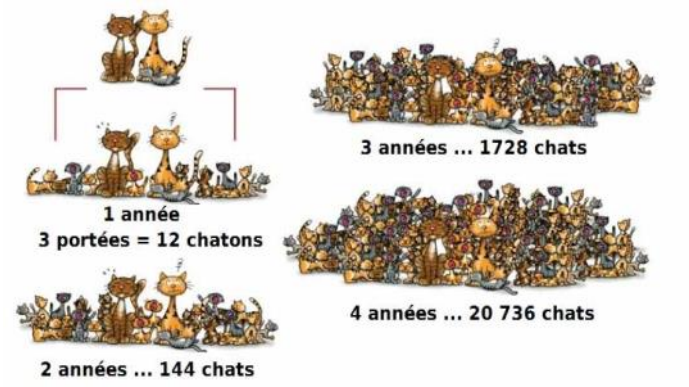

Nos chats doivent être identifiés, avoir un collier et si possible être stérilisés.

Faisons preuve de bon sens !

Le tri sélectif.

Agir pour ma commune :
J'adopte les gestes propres !

Nous voulons tous vivre dans un environnement sain. Toutefois, les règles concernant les déchets ne sont pas toujours respectées… Il est donc nécessaire de les rappeler aux usagers :

↳ Nos poubelles et nos sacs jaunes (emballages plastiques et cartons) doivent être sortis la veille au soir des dates de collectes (cf. calendrier de collectes Sud Vendée Littoral ou *www.cc-sudvendeelittoral.fr*), et, les poubelles doivent être ramassées une fois la collecte effectuée.

Pour info, les sacs jaunes sont disponibles à la Mairie et à la Poste.

↳ Des containers à verres et à papiers sont à notre disposition sur la commune :

- Route de la Monerie à Pareds
- Rue de l'Eglise dans le Bourg

↳Tous les autres déchets doivent être conduits à la déchetterie :

- La Savonette – 85210 La Chapelle Thémer
- Les prés de Choreau – 85210 Ste Hermine

Les dépôts sauvages sont strictement interdits et génèrent des frais financiers pour notre commune. Il est bon de noter que toute personne responsable d'un dépôt sauvage s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 450€, et si elle utilise un véhicule pour transporter les déchets, l'amende peut aller jusqu'à 1500€ et la confiscation du véhicule.

Respectons ces simples règles de civisme afin de vivre dans un cadre agréable !

Conseil sur le tri sélectif : *https://trivalis.fr*

Guide du Bon Voisinage.

A toutes fins utiles, la municipalité vous présente ce "**Petit code de bonne conduite**" destiné à vous sensibiliser sur les gênes que peuvent occasionner les bruits, feux, salissures, haies qui dépassent, stationnements incommodants et vitesses excessives.

Que vous soyez locataire ou propriétaire, la proximité avec vos voisins peut être source d'innombrables conflits… Pourtant, vivre en bon voisinage, c'est possible ! Si **dialogue, bon sens et courtoisie** sont les meilleurs moyens d'éviter que les choses s'enveniment, certaines règles de base doivent également être respectées...

Principe et fil conducteur de ce guide : Privilégier des solutions à l'amiable en encourageant la communication de manière polie et respectueuse avant de recourir aux textes de lois ou faire appel aux Forces de l'Ordre.

Le bruit

Véritable problème de société et de santé publique, le bruit est une pollution, une nuisance ! 87 % des français le considèrent d'ailleurs comme incompatible avec la définition du logement idéal et 43 % disent en souffrir. Intense ou répétitif, le bruit peut entraîner des troubles du sommeil, voire plus graves. En fait, le bruit est considéré comme excessif (et donc sanctionnable) dès lors qu'il porte "atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité". Et cela, de jour comme de nuit. Or, il est à la portée de tous, d'adopter des gestes simples, et de respecter quelques règles de savoir vivre.

Les travaux de jardinage et de bricolage doivent être effectués à des horaires respectueux du repos des voisins. La préfecture a fixé par arrêté, les horaires suivants pour la réalisation de ces travaux:

- **les jours ouvrés de 8h30 à 12H00 et de 14h30 à 19H30;**
- **les samedis de 9h00 à 12H00 et de 15h00 à 19H00;**
- **les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12H00.**

Les aboiements des chiens dont les propriétaires et gardiens sont tenus de prendre - s'ils souhaitent rester en bons termes avec leurs voisins - les mesures nécessaires pour préserver leur tranquillité.

Avant d'appeler le Maire ou la Police, informez d'abord, de manière aimable et respectueuse, la personne responsable… qui ne sait peut-être pas que son chien aboie durant son absence.

Les engins motorisés (de loisirs) ou manifestations festives dont les bruits peuvent être évités en faisant tout simplement appel à la responsabilité et au bon sens de chacun.

Garant de la tranquillité publique, le maire peut prendre des arrêtés fixant les horaires pour le bricolage ou le jardinage, l'ouverture des établissements recevant du public.

Feux et odeurs

Après le bruit, les odeurs arrivent en tête des conflits de voisinage. Émanations provenant d'une usine ou d'une exploitation agricole, et feux de broussailles sont particulièrement mal ressentis par ceux qui vivent à proximité. L'appréciation de leurs seuils de tolérance se fait au cas par cas, aucun critère précis n'existant en la matière. Mais l'environnement, la régularité et l'ancienneté du trouble sont généralement pris en compte pour en juger la nocivité.

La valorisation des déchets végétaux, par compostage individuel ou en déchetterie, est à privilégier: C'est bon pour la planète!

Propreté

Le plaisir de se promener dans les rues de sa commune, dépend pour beaucoup de la propreté des trottoirs et espaces verts. Quoi de plus désagréable que de marcher les yeux rivés sur le sol pour éviter les déjections canines! Quoi de plus déplaisant pour un riverain de voir son quartier, sa rue, sales et mal entretenus!

Un peu de civisme peut remédier à ce genre de désagréments. Il en est de même pour les caniveaux et grilles d'évacuation des eaux de ruissellement, les mauvaises herbes en bordure de propriétés, les endroits de passage en cas de neige ou de verglas: leur nettoyage et déblayement incombent aux résidents immédiats.

Grilles et avaloirs bouchés: Rien ne doit être jeté dans les caniveaux et les avaloirs qui puisse nuire à leur fonction, en particulier des résidus de ciment. Sinon, c'est le risque d'une inondation ! Et faire déboucher un avaloir peut coûter cher au contrevenant.

Plantations - Taille des arbres et haies

Les arbres et haies qui dépassent les limites de propriété, peuvent être sources de conflits et d'insécurité. Avant de se lancer dans une quelconque plantation, il importe de se renseigner, à la mairie, sur les distances et les hauteurs qui s'appliquent dans la commune.

Les conflits potentiels en l'absence de règles locales particulières, ce sont celles du Code Civil qui s'appliquent : "tout arbre ou arbuste de moins de 2 m doit être planté à au moins 50 cm de la propriété voisine.

Pour une hauteur supérieure, il devra être planté, au minimum, à 2 m de cette limite". Si les branches d'un arbre empiètent sur la propriété voisine, son propriétaire peut être contraint de les couper. En cas de non-respect de ces règles, le voisin peut exiger que les plantations soient taillées, voire arrachées, aux frais du contrevenant.

Quant aux fruits qui poussent sur les branches surplombant le terrain du voisin, ils appartiennent au propriétaire de l'arbre. En revanche, s'ils tombent, ils peuvent être ramassés par ledit voisin.

Pour éviter tout désagrément, évaluer les distances avant de planter un arbre et prévoir sa croissance!

La sécurité

Il est du devoir de tout citoyen d'entretenir les plantations qui longent les voies publiques et peuvent gêner les piétons et les véhicules, sources parfois d'accident par manque de visibilité ou d'obligation de marcher sur la chaussée. Le guide préconise les solutions à l'amiable. Aussi, plutôt que d'exiger systématiquement d'un propriétaire, l'application à la lettre des distances, mieux vaut en discuter plutôt que d'engager des conflits interminables.

En ce qui concerne les terrains laissés en friches, veillez à leur entretien avant que la végétation ne devienne trop envahissante (risque d'incendie, prolifération d'animaux sauvages ou d'ambroisie).

Stationnement

Tout automobiliste est tenu de se garer aux endroits non gênants. Comment passera une maman avec sa poussette - ou un handicapé avec son fauteuil roulant - si un véhicule est garé sur le trottoir? Comment un riverain sortira-t-il de de son garage si le passage est obstrué? Tout est question de comportement citoyen!

Stationner sur le trottoir peut provoquer un accident… dont vous seriez responsable !

Vitesse

A 60 km/h, il faut 7 mètres de plus pour s'arrêter qu'à 50 km/h. Un piéton heurté à 58 km/h a 85% de risque d'être tué. Respectez la limitation de vitesse en agglomération. A défaut, inévitablement, une série de mesures seront prises. Celles-ci risquent d'être contraignantes (mise en place de ralentisseurs, contrôles fréquents de gendarmerie, …) mais elles sont le prix à payer face à l'inconscience de certains chauffards qui mettent la vie d'autrui en danger.

Pour améliorer la sécurité en agglomération, la restructuration des chaussées et la peur du Gendarme sont nécessaires.

Carcasses de voitures

Une carcasse de voiture déposée sur un terrain privé, peut créer un préjudice pour l'environnement, le voisinage ou l'esthétique.

Devant un tel préjudice, il faut demander au propriétaire du terrain sur lequel se trouve la carcasse, de l'enlever.

A défaut d'exécution, le maire, en vertu d'une circulaire du 4 janvier 1985 relative aux dépôts sauvages des déchets et après mise en demeure d'exécution, peut faire enlever la carcasse aux frais du propriétaire en question.

Animaux domestiques

Les propriétaires d'animaux domestiques doivent prendre toutes dispositions pour qu'aucune déjection demeure sur le domaine public.

Il est interdit d'abandonner des animaux en quelque lieu que ce soit en dehors des refuges destinés à cet effet. Les chiens ne peuvent circuler en zone urbaine qu'autant qu'ils sont fermement et solidement tenus en laisse. Les chiens de toutes tailles, réputés mordeurs ou agressifs, doivent être muselés même lorsqu'ils sont tenus en laisse. Les propriétaires de chiens potentiellement dangereux (chiens d'attaque et chiens de garde et de défense) sont tenus de déclarer leur chien à la mairie de résidence depuis le 1er juillet 1999.

Agence Postale
Place de la liberté
85110 La Jaudonnière
Tél: 02.51.48.54.03.

Horaires d'ouverture:

Lundi au Vendredi de 14h à 16h30
Samedi de 9h 30-11h45

Mairie
1, Place de la liberté

85110 La Jaudonnière

Tél: 02.51.34.30.09.

Fax: 02.51.34.34.88.

mairie.lajaudonniere@wanadoo.fr

www.lajaudonniere.fr

Horaires d'ouverture:

Lundi	14h -17h30
Mardi	14h -17h30
Mercredi	*Fermée*
Jeudi	14h -17h30
Vendredi	9h -12h30
Samedi	9h -12h

La mairie sera fermée du

Samedi 1er aout au samedi 22 août 2020.

Direction de la publication : Yann Pelletier. Collecte des articles: Chloé Gaborit.
Mise en page: Julien Quéchon. Photographies : Véronique Nunes Gouveia.
Rédaction et suivi du bulletin: Chloé Gaborit, Céline Maingaud, Véronique Nunes Gouveia, Yann Pelletier, Julien Quéchon, et Nelly Fauberteau.